s particulières figurant au recto dont l'acheteur déclare avoir pris connaissance et qu'il accepte. La société A2MI se réserve le droit de changer à tout moment ses conditions géné

I – DEVIS (devis effectué par le vendeur et qui ne fait l'objet d'aucune intervention en SAV)

1.1 Lorsqu' un devis est établi îl ne fait l'objet d'aucun règlement.
1.2 Les prix indiqués sur le présent document sont à titre indicatif.
1.3 La société A2MI se réserve le droit de modifier ses tarifs sans préavis et dans la limite des stocks disponibles.
1.4 Article L121-29; les opérations visées à l'article L. 121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes : 1º Noms du fournisseur et du démarcheur ; 2º Adresse du fournisseur; 3º Adresse du lieu de conclusion du contrat; 4º Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés ; 5º Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services; 6º Prix global à payer et modalités de paiement; en cas de vente à tempérament ou de rimed à crédit, lains que le taux nominal de l'intérêt et le taux effect global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 213-21; 2-12-25; L12-24; L12-24; L12-25; L12-25; L12-24; L12-25; L12-2

il est protoge jusqu'au premier Jour outvance survaint. Joure Cause un Contain par sequence e sant maniforme solution e territorie de l'altricle L 121-27.

1.4c Article L 121-26: a vant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L. 121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit. Toutefois, la souscription à domicile d'abonamement à une publication quotidienne et assimilée, au sens de l'article 23 bis du code général des impôts, n'est pas soumise aux dispositions de l'alinéa précédent dès lors que le consommateur dispose d'un droit de résiliation permanent, sans frais in indemnité, assorti du remboursement, dans un délai de quinze jours, des sommes versées au prorata de la durée de l'abonamement restant à courir. En outre, les engagements ou ordres de paiement ne doivent pas être exécutés avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 121-25 et doivent être retournés au consommateur dans les quinze jours qui snivent sa rétractation. Les dispositions du deuxième alinéa s'appliquent aux souscriptions à domicile proposées par les associations et entreprises agréées par l'Etat ayant pour objet la fourniture de services mentionnés à l'article L. 7231-1 du code du travail sous forme d'abonnement.

II - CONDITIONS DE PAIEMENT

2.1 Toute vente devra être validée par le paiement d'un acompte au moins égal à 40% de son montant.

2.2 Les prix facturés sont ceux en vigueur au moment de la commande.

2.3 Les prix TIC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de la commande. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

2.4 Sauf disposition contraire prévue au recto du présent document, toutes nos ventes sont effectuées au comptant, sans escompte et payables avant l'enlèvement de la marchandise ou lors de sa livraison.

2.5 Vente à crédit : le client devra faire la demande de crédit au moment de la conclusion de la commande. La marchandise ne pourra lui être remise qu'après acceptation du dossier par l'Organisme de Crédit et écoulement du délai de rétractation fixé par la loi.

2.6 Késerve de propriété : les marchandises, objet de la présente vente restent la propriéte entière de A2MI jusqu's on règlement complet et définitif. En cas d'impayé, A2MI se réserve la possibilité, soit d'exiger le paiement intégral, soit de reprendre la totalité des marchandises. No droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leurs prix si elles ont déjà été revendues. (Loi du 12 mai 1980).

2.7 Tout retard dans les paiements entraine immédiatement et asna mise en demeure le paiement d'une pénalise de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal du prix total des marchandises par mois de retard.

2.8 Ier janvier 2013, loi de simplification du droit du 22 mars 2012, tout retard de paiement donnera désormais lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit du créancier. Le montant de l'indemnité forfaitaire per frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros ; elle sera due de plein droit et sans formalité par le professionnel en situation de retard.

III - MODIFICATION OU ANNULATION DE LA VENTE

3.1 Les ventes font l'objet d'un document écrit et sont accompagnées du paiement de l'acompte fixé par le présent document.
3.2 Aucune vente ne peut être modifies sans accord écrit. Les commandes spéciales ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une modification dès lors qu'elles ont reçu un début d'exécution.
3.3 Aucune marchandise ne pourra être retournée sans l'accord express et préalable de la société ASMI oi el a été achetée.
3.4 Toute somme versée pour une commande sera considérée comme perdue par le client si celui-ci vent annuler la vente. (Art L.114-1)
3.5 Dans le cas où la société A2MI accepte la demande d'annulation de la vente faite par le client, la société A2MI se réserve le droit de demander des dommages et intérêts pour les frais engagés.

IV - LIVRAISON

4.1 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise, ou de réclamer des dommages et intérêts.
4.2 Pour les marchandises emportées, le transfert des risques – et notamment le risque de transport – s'opère dès la sortie du bureau ou du magasin ou du dépôt.
4.3 Lorsque les livraisons sont effectuées par la société A2MI, le coût est à la charge du client, selon le tarif indiqué aupravant par un des vendeurs. Nos livreurs ne peuvent laisser la marchandise sans le paiement intégral de la facture. Le client doit faire les réserves immédiatement au livreur sur le bon de livraison et adresser sa réclamation à la société A2MI, le coût est à la charge du client, selon le tarif indiqué aupravant par un des vendeurs. Nos livreurs ne peuvent laisser la marchandise sans le paiement intégral de la facture. Le client doit faire les réserves immédiatement au livreur sur le bon de livraison et adresser sa réclamation à la société A2MI, le coût est à la charge du la maximum d'un mois après la date de disponibilité qui lui aura été indiquée. Après ce délai le magasin pourra disposer de la marchandise et conservera toutes les sommes versées, à titre d'indemnité, sans préjudice de la possibilité de réclamer le coût, notamment pour les commandes spéciales.

4.4 Aucune manchandise ne sera reprise ou échangé passé un délai de huit jours, possibilité d'échange sous y jours avec emballage d'origine, pour un matériel neuf ne convenant pas à la demande du client, par un matériel plus approprié.

4.5 Aucun matériel sera remboursé, un échange un matériel plus approprié sera effectué, ou un avoir sera établi.

5-1 Tout matériel acheté neuf à la société A2MI fait l'objet d'une garantie (hors consommable : cartouche d'encre, CD-ROM vierge, etc...)
5-2 Si aucune garantie n'est précisée sur la présente vente, la garantie est de 1 an pièce.
5-2a La garantie de tout produit est ordonnée par le constructeur et effectuée par la société A2MI sauf imprimante, moniteur et cas particuliers.
5-3 Tout matériel faisant l'objet d'une garantie, l'intervention SAV se fait sous 48H ouvrées pour les pannes de premier niveau.
5-4 Les pannes de premier niveau sont : changement de lecteur CD-ROM, lecteur disquette, mémoire, alimentation. ...
5-5 Les pannes de premier niveau se font sous 48H ouvrées dans la limite des stocks disponibles et de l'actualité des pièces.

So Les pauses up riestures meut sen de grenier iniveau, la réparait des souces us isponuines eu en causaite des pieces. So Sa Sil a pann e les pas une panne de premier niveau, la réparait ose fait sous 72H minimum, 5,6 Si lors d'une réparait son, l'étiquet de garantie collée sur le matériel est détéroire, ce, ela prouve que le materiel, néait de des ouvert, par conséquent la garantie n'aura plus d'effet. 5,6 Se Pour tout netour de matériel, faisant l'objes d'une garantie, si l'étiquet de constructeur ou du fournisseur ou celle de la société A2MI n'y sont plus, la garantie n'aura plus effet et sans recourt. 5,6 Se Pour les interiel modifié physiquement ou pièce manquante sur le produit, aucune garantie ne seraceptée et sans recourt. 5,6 Fo Pour les imprimantes, multifonctions ou copieurs la garantie sera refusée si des consommables autres que ceux de la maque d'origine sont utilisés (Cartouches rechargées ou compatibles....)

5.7 La garantie est exclusivement limitée au seul remplacement de la marchandise reconnue défectueuse par le fournisseur. En aucun cas, la société A2MI ne pourra être te 5.8 Lors du retour du matériel, la société A2MI n'acceptera aucune réclamation d'avarie ou autre par le client. Le client se doit de vérifier lui-même le bon état du matériel.

VI – SERVICE APRÈS VENTE – SERVICE TECHNIQUE – CONTRAT DE MAINTENANCE – PACK D'HEURES - TICKET D'INTERVENTION

6.1 Pour tout matériel garanti ou non, faisant l'objet de notre service de réparation, la société A2MI se décharge de toute responsabilité sur les défaillances concernant le matériel, logiciels, et les données éventuellement perdues, survenues lors d'une intervention.
6.2 Pout matériel sortant de la société A2MI faisant l'objet d'une intervention SAV, est garanti 15 jours sauf pour tout problème de virus, malwares, trojans et installation de logiciels incompatibles avec le système d'exploitation en place.
6.3 Les 15 jours de garantie ne s'appliquent que sur la tou les interventions effectuées.
6.4 Les devis faisant l'objet d'une intervention en SAV sont facturées au tarif en vigueur.
6.5 Les devis sont sous réserve d'une utilisation plus poussée et/ou d'une panne aléatoire.
6.6 Pour toute intervention SAV, la société A2MI se donnée le droit de modifier le tarif de l'intervention si le technicien passe plus de temps que ce qui était prévu et cela sans préavis et sans consultation auprès du client.
6.7 La société A2MI se degage de toute responsabilité concernant les incompatibilités matériels et/ou olgaciels qui peuvent survenir lors de l'achat de produit(s) effectué par le client (exemple : disque dur, mémoire, processeur, ...).
6.8 Les différents services de maintenance ou SAV seront assurés toute l'année pendant les jours et heures d'ouverture de la société A2MI, du und au vendredi de 9 la 30 à 12 la 130 à 18 H, sauf jours fériés, dimanches et congés annuel (la semaine du 15 août et la semaine entre noël et le jour de l'an). La réception des appels téléphoniques sont du lundi au vendredi de 09 loo à 12 hou et anne la les appels téléphoniques sont du lundi au vendredi de 09 loo à 12 hou et anne la les appels de la constant feorle. L'avenue au tout de la société au les appels de la la constant feorle. L'avenue au tout de la constant feorle. L'avenue au to noere er gout de ran). La reception des appets terepnonnques sont un unit au venuncia de vaniou de vaniou a l'autroi de la signature de ce dernier. Tous matériels et installations acquis après la validation d'un des contrats (pack d'heures no contrat de maintenances) feront l'objet d'un nouveau devis pour leur prise en charge, il en est de même pour les formatages, réinstallations, sauvegardes de données ou tous travaux dû à un problème technique tel que le piratage, virus, récupération de données feront également l'objet d'un nouveau

maintenances) feront l'objet d'un nouveau devis pour leur prise en charge, il en est de même pour les formatages, réinstallations, sauvegardes de données ou tous travaux di à un problème technique tel que le piratage, virus, récupération de données feront également l'objet d'un nouveau devis pour la remise en route.

6.10 La société AZMI ne peut être tenue pour responsable en cas d'attaque d'un ransomware » ou rançongiciel » sur une installation qu'elle a réalisée qu'elle soit du type matériel ou logiciel. Les produits et logiciels proposés par la société AZMI sont protégés dans la mesure du possible contre ses attaques, aucun logiciel ou produit ne sont infaillibles et sécurisés totalement. Toutefois AZMI mets ses clients en garde contre les méthodes employées par les ransomwares (ex : réception de mail avec lien) ependant le client reste responsable de ses actions sur son outil informatique ou lors de ses navigations sur internet et les téléchargements. En aucun cas le client ne pourra réclamer dédommagement pour un éventuel incident de ce genre. En cas de demande d'intervention pour un problème de ransomware ou rançongiciel, la société AZMI se garde le droit de facturer au temps passé son intervention même pour les clients qui possèdent un contrat de maintenance en cours de validité et sans obligation de résultat.

*Un ransomuare, ou rançongiciel, est un logiciel malveillunt qui prend en otage des données personnelles. Pour ce faire, un runçongiciel chiffre des données personnelles puis demande à leur propriétaire d'envoyer de l'argent en échange de la clé qui permettra de les déchiffrer.

6.12 Toute demande d'intervention dans le cadre d'un contrat de maintenance, de pack d'heures, de ticket d'intervention faite le vendredi après 15h sera traitée le lundi de la semaine suivante.

6.13 Diagnostique établi par le client. Les pièces ne sont ni échangeables ni reprises en cas d'erreur de diagnostique. A2MI ne peut être tenue responsable en cas d'erreur

6.14 Le contrat de maintenance ne couvre que le les) matér

VII – LOCATION – PRÊT DE MATÉRIEL

7.1 Toute location ou prêt de matériel sera facturé au tarif en vigueur. responsable d'un dysfonctionnement survenant après l'installation et la mise en route sur site.

7.2 Pendant toute la durée de la location ou prêt, seul l'emprunteur sera responsable du matériel.

7.3 La société A2MI se réserve le droit d'exiger une caution de garantie pour tout prêt ou location d'un appareil suivant le coût de ce dermier.

7.4 L'emprunteur se vera dans l'obligation de restiture le matériel prêté ou locid dans sone miballage d'origine et dans le même état de fonctionnement que lorsqu'il lui a été remis.

7.5 Si toutéois à la restitution du matériel, une dégradation, un manque, un défaut de celui-ci ou de ses accessoires étaient constaté, la société A2MI se réserve le droit de réclamer un dédommagement égal au prix du matériel neuf en question.

7.6 Location de logiciels (NAS en ligne, développement Web) ou de mise à disposition de suit en ligne : Aucune maintenance n'est incluse dans cette mise à disposition et si l'éditeur accède à la demande dans ce cas un devis complémentaire sera récligé et une facturation supplémentaire sera donc faite.

7.7 Location matériels : Aucune maintenance n'est incluse dans cette mise à disposition. Toute demande d'intervention sur du matériel en location quelque soit le matériel sera facturé en sus de la facturation mensuelle ou trimestrielle de cette location. La société A2MI ne peut être tre de la facturation mensuelle ou trimestrielle de cette location. La société A2MI ne peut être tre de la facturation mensuelle ou trimestrielle de cette location. La société A2MI ne peut être tre de la facturation mensuelle ou trimestrielle de cette location. La société A2MI ne peut être tre de la facturation mensuelle ou trimestrielle de cette location. La société A2MI ne peut être tre de la facturation mensuelle ou trimestrielle de cette location. La société A2MI ne peut être tre de la facturation mensuelle ou trimestrielle de cette location. La société A2MI ne peut être tre de la facturation mensuelle

VIII – RÉCUPÉRATION DE DONNEES

8.1 La phase de diagnostic est proposée avec un coût forfaitaire fixe dans un délai défini par le niveau de service choisi. La société A2MI informera le client des résultats de cette phase de diagnostic, en adressant, par courrier, télécopie ou e-mail, un compte-rendu sur panne accompagné d'un devis pour la récupération des données. Le client pourra alors, en renvoyant à la société A2MI le devis dûment accepté et signé (qui, dès son acceptation par la société A2MI, deviendra partie intégrante des présentes conditions), autoriser la société A2MI à débuter la phase de récupération de données. Les délais de livraison indiqués sur le devis sont donnés de bonne foi mais seulement à titre indicatif en econstituent pas un engagement ferme.

8.2 A réception du devis dûment complété et signé par le client, la société A2MI fournir as sen seniellusre sforts perstations de seprestations des perstations de la mission peuvent avoir pour conséquences la destruction du matériel, la perte des données ou un endommagement supplémentaire de ces derniers. La société A2MI décline toute responsabilité pour tout domnage supplémentaire éventuellement infligé au matériel et/ou aux données du client, et pour les garanties des supports on équipements pouvant s'en trouver annulées lors de ses tentatives d'exécution compléte de la mission.

8.4 Le client dispose d'un délai de 15 jours à comptre de la signature du bon de livraison lui transmettant le support contenant les données récupérées pour informer la société A2MI des difficultés éventuelles qu'il rencontre dans l'utilisation et l'exploitation de ce support. Pendant cette période, la société A2MI conservera une copie des données récupérées et, au besoin, s'engage à transmettre dans les meilleurs délais une copie supplémentaire au client. En aucun cas, la copie effectuée par la société A2MI ne saurait être considérée comme une copie d'archivage de ses données.

8.5 Il est expr

9.1 Les logos, plaquettes, brochures, sites internet, ... livrés par la société A2MI sont des créations originales. La société A2MI apporte toute son attention à ce qu'elles le soient. Cependant, étant donné la multitude des marques existantes et la récurrence de certains thèmes ou symboliques, il se peut que parfois, un logo comporte certains traits de ressemblance avec un autre logo. Il ne pourrait s'agir que d'un hasard et la société A2MI ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuels problèmes juridiques.

9.2 Le bon à tirer, signé par le client, dégage la responsabilité de la société A2MI, sois réserve des corrections portées sur le bon (si la société A2MI ent chargée de l'impression). Lorsque l'absence d'un bon à tirer in resulte de la volonté ou du fait du client, la responsabilité de l'industrie graphique ainsi que la société A2MI ent dégage. A défaut de bon à tirer, la responsabilité de l'industrie qua lou n'en en cacord avec le bon à tirer, cette décision est irréversible.

9.3 Les couleurs, calages et coupes indiqués comportent des tolérances d'usage dans l'industrie; les tons indiqués ne peuvent être reproduits que dans la mesure de l'état de la technique (jour de la commande à l'imprimeur). Lorsque le bon à tirer ne reproduit pas la couleur d'impression et que celle-ci correspond à celle d'un nuancier, la référence de cette couleur doit figuers sur la commande. En cas de litige, la responsabilité de la société A2MI ne peut être engagée que s'il client a validé et accepté les épreuves du produit réalisé. Fidélité des couleurs : les fichiers livrés par la société A2MI comportent des informations colorimétriques ontimisées. Toutefois, selon les modes de reproduction, la qualité ou le réglage des environnements matériels et logiciels utilisées, des variations de chromie peuvent apparaître. Certaines variations sont techniquement inévitables. La société A2MI ne saurait en aucun cas en être tenue responsable.

9.4 Sauf dispositions contraires écrites, la société A2MI ne saurait en aucun cas en ê

ou bon de commande.
9, 5 (Ensemble des images utilisées avant, pendant et après les créations est sous la complète responsabilité du client et n'engage en aucun cas la société A2MI. Le client veillera à ce que l'utilisation des images qu'il fournira à la société A2MI insi que les images qu'il fournira à la société A2MI insi que les images utilisées par la société A2MI respectent le droit à l'image, les bonnes moeurs ainsi que les ayants droits dépositaires des dites images.
9, 6 Le client doit fournir la totalité des textes, informations relatives aux réalisations de manière numérique (par courriel, par document de traitement de texte) ainsi que la quantité nécessaire numériquement des dits documents. La société A2MI ne sera en aucun cas responsable en cas d'informations fausses, expirées ou mensongères. Tous types de changement de quelque sorte que ce soit, tout type de correction de langage (fautes, conjugaisons, syntaxe...), de suppression de toutes sortes feront l'objet d'une facturation supplémentaire en dehors du devis ou du bon de

commande.

9.7 La société A2MI, dans le cas de la création d'un logo, s'engage à fournir un format numérique exploitable sur plusieurs formats à la taille nécessaire. Si le client, d'après le devis ou bon de commande, se doit de fournir un ou plusieurs logos, ce dernier s'engage à donner des logos exploitables, à la taille nécessaire. La société A2MI se dégage de toute responsabilité si le ou les logos fournis sont inutilisables et ne fera aucune modification sur le ou les logos sans accord écrit, défini avec le client, moyennant une rémunération supplémentair qui fera l'objet d'un accord séparé écrit. Qualité de reproduction des logos livrés : les fichiers numériques leité A2MI se newironnement bur environnement bur environnement present professionnel de la chaîne graphique "(PAO).

9.8 La société A2MI peut, sur demande écrite du client, proposer un hébergement internet du site web réalisé. Ce dernier sera soumis à une tarification spéciale sous réserve d'accord avec la société A2MI doit faire l'objet d'un accord séparé écrit et doit respecter les exigences techniques voulues selon le premier accord décidé entre les deux parties. La société A2MI se réserve le droit de supprimer ou suspendre la publication du dit site si au moins une des conditions n'est plus remplie.

n'est plus remplie.

Toutie modification autre que la correction de bugs sera soumise à facturation (suite à l'acceptation du devis). Si le client, après relance par lettre recommandée avec accusé de réception ne signifie plus son intérêt par la mise en ligne de la réalisation, le site sera immédiatement et définitivement retiré du serveur, de manière irréversible. La société A2MI n'est pas responsable de la mauvaise fonctionnalité, en cas de changement non prévu dans le devis ou bon de commande, de l'hébergement du site internet par le client sur un serveur tiers. Tout changement technologique donners lieu à un nouveau devis. La société A2MI ne pourra être tenue responsable en cas de mise à jour conséquent de celui-ci qui rendrait obsolète le travail fourni.

9, Le site ne sera mis en ligne qu'une fois les conditions suivantes remplies :

Charte graphique validée par la société A2MI et par le client

Totalité des documents nécessaires à la réalisation du site internet (textes, images, vidéos, sons) fournie,

9,10 Compte tenu des pratiques admises dans la profession et des contraintes techniques liées à nos fabrications, notre Société n'est pas tenue d'assurer la livraison de l'exacte quantité prévue à la commande. Le client est tenu d'accepter une tolérance en plus ou en moins de 5 % des muntités prévues

ntités prévues.
Délai de modification et mise à jour des sites en contrat mensuel : Si aucun délai n'est mentionné sur les factures et devis le délai moyens d'intervention sur un site pour ajout de contenu et modification de la mise en forme est de 10 à 15 jours.
Le service web et communication sont fermés les trois dernières semaines du mois d'août chaque année. De ce fait, nous ne pourront effectuer aucunes modification cependant toutes les demandes seront traitées au retour de cette période.

cun texte ne sera rédigé par le développeur, le client doit fournir les données (photos, textes, logo ...) sans les informations le site sera mise en ligne pour référencement sans contenu complet. Nous pouvons vous proposer une aide dans la rédaction de votre contenu sur demande

vis. Une personne étudiera avec vous et vous proposera votre contenu selon votre besoin. 14 La mise en place d'une boite mail pris en charge par la main d'oeuvre tarifiée dans un devis correspond à l'installation sur 1 PC et sur 1 smartphone. Pour tout ajout sur un matériel en sus, une facturation éventuelle pourra être demandée.

5 L'hêbergement du Site internet incombe au CLIENT, sauf disposition écrite contraire. Sur demande du CLIENT, A2MI peut conseiller le CLIENT sur les partenaires potentiels pouvant héberger le Site internet, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée au titre des

conseils domés.

Ap. 16 Dans Phypothèse où le CLIENT souhaiterait confier à A2MI l'hébergement du Site internet, A2MI n'aura que le rôle d'intermédiaire entre le Client et le Partenaire hébergeur, les conditions techniques et commerciales d'hébergement du Site internet du Partenaire hébergeur étant directement répercutées sur le CLIENT, à l'exclusion de toute responsabilité d'A2MI en cas de dysfonctionnements et/ou de préjudice causé au CLIENT. En cas d'hébergement du Site internet par A2MI ou l'un de ses partenaires hébergeur, le CLIENT s'engage à fournir à A2MI l'ensemble des identificants lui permettant de se connecter. Délégation technique mandat pour la technique, A ce titre, par le présent Contrat, le CLIENT donne mandat à A2MI pour contracter au nom et pour le compte du CLIENT envers tout prestataire d'hébergement, et s'engage à nommer A2MI comme délégataire technique pour la réalisation des Prestations sur le serveur du partenaire hébergeur.

9.17 Lorsque l'hébergement du Site internet commandé par le CLIENT et réalisé par A2MI est réalisé par un partenaire hébergeur, les conditions contractuelles du partenaire seront communiquées au CLIENT sur simple demande et seront en tout état de cause opposables au CLIENT, les distincts conditions faisant partie intégrante du Contrat.

9.17 Lorsque l'hébergement du Site internet commandé par le CLIENT et réalisé par A2MI est réalisé par un partenaire hébergeur, les conditions contractuelles du partenaire seront communiquées au CLIENT sur simple demande et seront en tout état de cause opposables au CLIENT, escâties conditions faisant partie intégrante du Contrat.
9.18 En cas d'évolution des demandes du CLIENT après validation du cahier des charges, A2MI fournira au CLIENT un devis complémentaire. En cas de défaut d'accord du CLIENT sur ledit devis complémentaire, A2MI n'effectuera que les prestations prévues au Devis et/ou au Cahier des

9.18 En cas d'évolution des demandes du CLIENT après validation du cahier des charges, A2MI fournir au CLIENT un devis complémentaire. En cas de détaut d'accord du CLIENT sur ledit devis complémentaire, A2MI n'effectuera que le esp restations prévues au Devis et/ou au Cahier des Charges initialement arrêté en treit les Parties.

9.19 Le transfert de propriété du Site internet / Services ou Prestations de A2MI, au profit du CLIENT, ne seront réalisés qu'après complet paiement du prix par le CLIENT, et ce quelle que soit la date de livraison du Site internet / Services / Prestations. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les déclais prévus par les Parties, A2MI se réserve le droit de reprendre le Site internet. Pervices / Prestations sans possibilité pour le client de prétendre à un dédomnagement financier ou autre.

9.20 Lors d'une reprise ou création de site internet, le client est responsable des informations transmisent à A2MI pour la réalisation de son site internet. A4MI ne pourra être te le l'autorisation de diffusion de l'image des personnes pouvant être visible sur les photos de son site internet. A4MI ne pourra être te une responsable en cas de recours par un tiers.

9.21 Lors d'une demande de transfert de domaines, sites ou mails des frais peuvent être appliqués, les hébergeurs se gardent le droit de demander une rémunération pour le service de transfert et donc la société A2MI en fera de même. Le transfert de ces produits va dans les deux sens soit au départ du client dans ce cas le client réglera sa facture de transfert de cas facture de transfert de cas un devis aura été établi avec les frais de transfert et les frais de A2MI.

X - A2MI Cloud - Stockage des données

A - AZMI LIOUIG - SIOCKAGE des données

10.1 Le client reconnait avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de la part d'A2MI toutes les informaions et conseils qui lui était nécessaires pour adhérer au service A2MI cloud en connaissance de cause.

10.2 Le client en souscrivant un abonnement au service A2MI cloud se verra attribuer un identifiant et mot de passe strictement personnel, le client s'engage à les conserver confidentiel. Le client est le seul autorisé à utiliser et accéder au service avec cet identifiant et em to de par Dans le cas contraire le client sers as eul responsable en cas de fraude ou d'utilisation illicite.

10.3 Le Client est seul responsable de la configuration et du suivi des sauvegardes de ses fichiers qu'il réalise via le service A2MI cloud sur les serveurs. Le client s'engage à vérifier que les transfert effectuées sont effectivement réussis.

10.4 A2MI cloud assure une simple prestation de stockage et de restitution de données informatiques sauvegardées préalablement par le client. Si l'utilisation d'une clê de criptage est faite en amont A2MI cloud restituera le fichier dans l'état où le client l'a sauvegardé.

10.5 A2MI cloud se réserve le droit de mettre fin, par tout moyen, au contrat d'abonnement du client à n'importe quel moment et sans préavis en cas de non paiement de l'abonnement sans dédommagement possible exigible par le client. La résiliation du contrat entrainera la supprisé définité des données après 15 jours de la date de résiliation.

10.6 Le client demeure seul propriétaire des données es fichiers qu'il transfère pour lesquelles il ne disposerait pas de l'ensemble des droits ou à défaut de l'autorisation des ayants droit.

10.7 Le client s'engage par alleurs à prendre touts les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre de ce contrat ou de son exécution.

10.8 Le client s'interdit toute utilisation commerciale du service A2MI cloud.

10.9 A2MI c

XI - GESTION ADMINISTRATIVE

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro

11.1 Les présentes conditions de ce chapitre XI s'appliquent dès acceptation par la signature du devis ou/et contrat et/ou mission et/ou dès l'envoi de la première facture de prestations administratives.

11.2 La durée initiale du contrat ou de la mission est de 3 ans, le contrat et/ou la mission sont reconduis ensuite par tacite reconduction d'1 an à chaque date d'anniversaire.

11.3 Pour dénoncer un contrat ou mission, un courrier motivé avec AR 3 mois avant la date d'anniversaire doit être envoyé à A2MI 10-14 rue Jean Perrin 17000 LA ROCHELLE.

11.4 La mission ou contrat de gestion administrative ne comprend pas les interventions informations récommunication, formations réalisées par un autre salarié ou partenaire de la société A2MI sauf si une clause écrite le prévoit lors de la mise en place de la mission ou contrat.

11.6 Zes missions administratives sont réalisées en telétravail ou dans les locaux du client, sur le matériel de ce dernier sauf si une clause écrite le prévoit lors de la mise en place de la mission ou contrat.

11.6 A2MI s'engage à exécuter le contrat ou missions administrative dans le respect des demandes du client, dans le cadre de prestation de saisie comptable, A2MI ne peut être tenue responsable et exécutera ses prestation toujours sous couvert d'un expert-comptable.

11.7 A2MI et le client s'engage dans le cadre du contrat ou des missions de garder même après rupture la confidentialité sur les informations divulguées lors de ce dit-contrat.

11.8 Le client s'engage à fournir à A2MI tous les documents, informations et fournitures pour l'exécution de la prestation, si ce n'est pas le cas un forfait de fourniture est appliqué sauf si une clause écrite le prévoit lors de la mise en place de la mission ou contrat.

L'assurance souscrite au titre de leur activité, colice N° 117183542 J 001

Police N°117183542 J 001 Activité principale : VENTE DE MATERIEL BUREAUTIQUE / INFORMATIQUE (détaillant) SANS CONCEPTION DE PROGICIELS ET / OU DE LOGICIELS

VENTE AU DETAIL DE PRODUITS AUDIOVISUELS, MULTIMEDIAS ET MAXI 5% DE LA VALEUR TOTALE DES MARCHANDISES EN PRODUITS DE TELEPHONIE Activité annexe : VENTE AU DETAIL DE MEUBLES ET AMEUBLEMENT

PRESTATAIRE DE SERVICES DE L'INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET EN AUDIT, CONSEILS ET ASSISTANCE
 AGENCE PUBLICITAIRE, REGIS PUBLICITAIRE DE MEDIAS SANS IMPRIMERIE INTEGREE

- Les coordonnées de l'assureur ou du garant, BPCE IARD

REPRESENTEE PAR : BOUCARD Thomas BANQUE POPULAIRE AQUITAINE C.ATL

BYCE LIARD Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50.000.000 euros entièrement versé 401 380 472 RCS NIORT - Code APE : 6512 Z N° de TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472 Entrarvise a ricin son la code des esservances Société anonyme coopérative de banque popula dont le siège est à BORDEAUX Cedex (33072) 10 QUAI DES QUEYRIES, immatriculée au Registre du Commerce et des S sous le numéro 755 501 590. es, e du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX N' de 17A intracommunattaire FK 15 401 380 4/2 Entreprise régie par le code des assurances Siège social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse postale : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 9.

Police N° 117183542 J 001

Pour la garantie « Responsabilité Civile Exploitation »:

pour les sinistres survenus dans le monde entier, à l'exception de ceux résultant : des activités temporaires hors de France métropolitaine et Monaco d'une durée totale supérieure à 6 mois, consume les sinistres survenus dans le monde entier, à l'exception de ceux résultant : des activités temporaires hors de France métropolitaine et Monaco d'une durée totale supérieure à 6 mois, consume les sinistres survenus dans le monde entier, à l'exception de ceux résultant : des activités temporaires hors de France métropolitaine et Monaco d'une durée totale supérieure à 6 mois, consume les sinistres survenus dans le monde entier, à l'exception de ceux résultant : des activités temporaires hors de France métropolitaine et Monaco d'une durée totale supérieure à 6 mois, consume les sinistres survenus dans le monde entier, à l'exception de ceux résultant : des activités temporaires hors de France métropolitaine et Monaco d'une durée totale supérieure à 6 mois, consume les sinistres survenus dans le monde entier, à l'exception de ceux résultant : des activités temporaires hors de France métropolitaine et Monaco d'une durée totale supérieure à 6 mois, consume les sinistres survenus dans ces naves au cours de stages, missions commerciales ou d'études

- La couverture géographique du contrat ou de la garantie

de toutes activités exercées aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada. Toutefois, demeurent garantis, les dommages survenus dans ces pays au cours de stages, missions commerciales ou d'études, salons, foires, expositions, congrès, séminaires ou colloques, à l'exclusion : des pertes

de toutes activités activités activités activités au Latais. Unit of Amerique et au Canada. Touterois, demeurent garants, is es commanges suivents dans ces pays au cours de stages, missions commerciaies ou detudes, saions, toires, expositions, congres, seminaires ou colloques, a i executison : des perces pecuniaires non consécutives, des atteintes à l'environmement accidentelles ou non.

Pour les garanties « Responsabilité Civile Exploitation » et « Responsabilité Civile Professionnelle », il est également précisé que, hors de France, la présente assurance ne peut se substituer à toute obligation légale étrangère imposant de s'assurer conformément aux textes locaux. Dans cette hypothèse, la garantie en pourra intervenir qu'en complément de cette obligation légale et dans les termes et limites du présent contrat.

Pour la garantie « Responsabilité Civile Professionnelle » : la garantie s'applique aux sinistres survenus au cours ou du fait de prestations de service auxquelles vous vous êtes engagées vis-à-vis de clients situés dans les pays suivants : France métropolitaine, Principautés de Monaco et d'Andorre, DROM-COM (Départements, Régions et Collectivités (d'outre-Mer), états membres de l'union Européenne, Suisse, Norvège, Vatican, Lischetnestien et San Marin (sauf mention contraire dans les clauses d'adaptation). Ne sont pas garantis les sinistres résultant d'activités temporaires hors de France métropolitaine et Monaco d'une durée totale supérieure à 6 mois, consécutifs ou non, par période de 12 mois calculée à partir de la date de début de l'activité temporaire considérée.

écutifs ou non, par période de 12 mois calculée à partir de la date de début de l'a

Police N° 117183542 J 001

Pour la garantie « Responsabilité Civile de Chef d'entreprise » : aux sinistres survenus dans le monde entier, à l'exception de œux résultant :

Pour la garantie « Responsabilité Civile de Chef d'entreprise » : aux sinistres survenus dans le monde entier, à l'exception de œux résultant :

Pour la garantie « Responsabilité Civile de Chef d'entreprise » : aux sinistres survenus dans le monde entier, à l'exception de œux résultant :

• de toutes activités vererées aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada ainsi que de produits distribués directement vers ces pays. Toutefois, demeurent garantis, dans les conditions prévues au titre de votre garantie « Responsabilité Civile de Chef d'entreprise » les dommages survenus dans ces pays au cours de stages, missions commerciales ou d'études, salons, foires, expositions, congrès, séminaires ou colloques, à l'exclusion :

• des riques après la livraison des produits ou l'achèvement de prestations,

• des pertes pécuniaires non consécutives,

• des atteintes à l'environmement accidentelles ou non.

Il est également précisé que, hors de France, la présente assurance ne peut se substituer à toute obligation légale étrangère imposant de s'assurer sur place et, en conséquence, ne dispense pas le souscripteur de l'obligation de s'assurer conformément aux textes locaux. Dans cette hypothèse, la garantie en pourra intervenir qu'en complément de cette obligation légale et dans les termes et limites du présent contrat.

Pour la garantie « Votre Défense Pénale et Recours suite à accident » : aux sinistres relevant des juridictions des pays suivants : France métropolitaine, Principautés de Monaco et d'Andorre, DROM-COM (Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer), états membres de l'Union Européenne, Suisse, Norvège, Vatican, Liechtenstein et San Marin.

13.1 Pour tout achat de logiciel (ex: office 365, antivirus, comptabilité, gestion commerciale, ...) qui est en renouvellement annuel ou mensuel par tacite reconduction, le client peut sur demande par voie postale ou par mail ou par appel téléphonique mettre fin à son engagement. Le fin de l'engagement prendra effet à la fin du mois en cours.

XIII - VENTES

XIV - RUPTURE DE CONTRAT / SITE / ABONNEMENTS 14.1 Dans le cas ou le client souhaite mettre fin à un contrat de maintenance, un abonnement logiciel ou matériel, hébergement, location site ou plateforme et toutes autres ruptures, le client doit pour notifier sa demande envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception au mini mum 1 mois avant la date d'anniversaire de ce dit-contrat. La date d'anniversaire correspond à l'engagement prévu entre A2MI et le client et reprit sur la facturation de ce dit-contrat (annuel ou mensuelle). Aucun remboursement ne sera fait si la rupture est demandé en cours de facturation.

XVI - RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de retour en garantie ou de pluralité de défendeur, serait à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressors duquel se trouve le domicile du SIEGE DU VENDEUR Conditions Générales de Vente du 04/01/